



## SUD GIRONDE,

## L'envie d'entreprendre

### Édito

*C'est dans la douleur de ceux qui ont perdu la vie ou ont été blessés que s'achève cette année faite de bruits et de fureur. Il faudra sans doute en retenir, malgré tout, les réactions d'unité nationale renforçant notre démocratie et même si la Marseillaise est un chant de lutte révolutionnaire, sa partition à l'unisson est un symbole de notre volonté de vivre dans la justice et la fraternité renforcées par les épreuves.*

*Nous savons déjà que l'année 2016 sera difficile y compris pour notre communauté de communes : des budgets très serrés, des investissements en attente, des problèmes de compétences nouvelles et de fusion au "forceps" et ceci dans un environnement de chômage au mieux contenu, et de croissance minimale. Pourtant, vos élus et les personnels de la CdC mettent tout en œuvre pour tenir le navire à flot et pour profiter de la moindre embellie pour avancer dans nos actions en faveur des populations*

*avec toujours le but de rendre le meilleur service. L'action publique, le devoir des élus et la grandeur de la politique se retrouvent toujours s'ils s'exercent dans l'intérêt général.*

*Nous sommes certains que tous ensemble avec nos différences, nos diversités, nous ferons tout pour que 2016 soit une année heureuse. Nous souhaitons qu'elle le soit pour chacun d'entre vous.*

*Cordialement,  
**Philippe Plagnol,**  
Président de la CdC du Sud Gironde*





Heure du conte numérique à la bibliothèque de Roaillan - 23 octobre



Concert « Les 4 B » au Centre culturel des Carmes de Langon - 30 mai

## VOS DROITS

### Point d'accès au Droit, un service en plein essor

Au printemps 2015, la CdC, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Gironde et la mairie de Langon, a mis en place un lieu de conseils gratuits situé Place de l'Horloge à Langon.



Il s'adresse à toute personne souhaitant obtenir :

- des conseils en matière juridique d'ordre général (avocats, association Info Droits, huissiers de justice, notaires) ou dans un contexte discriminatoire (défenseur des droits),
- un accompagnement par l'association Vict'aid en direction des personnes ayant subi une atteinte,
- une aide dans les démarches administratives et du quotidien avec un écrivain public.

Les permanences ouvertes au public, sur rendez-vous, sont très demandées et depuis sa création, ce lieu d'accueil n'a cessé de gagner en fréquentation.

Pour + d'informations :

Infos Droits T. 05 56 45 25 21  
Défenseur des droits 06 17 19 77 06  
Vict'aid : 05 56 01 28 69  
Avocats, huissiers de justice,  
notaires, écrivain public :  
05 56 76 55 41

## CULTURE

### Harmonisation de la compétence Ecole de Musique

Lors de la création de la Communauté de Communes du Sud Gironde, la compétence Ecole de Musique était communautaire sur les territoires du canton de Villandraut et du Pays de Langon et communale à Saint-Symphorien.

*La Communauté de Communes avait l'obligation de se positionner soit sur la restitution aux communes, soit sur l'extension de la compétence à l'échelle communautaire.*

Dès 2014, une étude portant sur le fonctionnement des 3 écoles a montré que les usagers de ces services provenaient de tout le territoire de la CdC du Sud Gironde. L'hypothèse d'une restitution de la compétence aurait alors entraîné des difficultés pour les communes qui ne pouvaient pas organiser ce service chacune de leur côté.

*Les élus ont fait le choix de pérenniser l'École de Musique communautaire.*

Depuis le 1er septembre 2015, la CdC en assure la gestion en régie directe ce qui a permis de créer un réseau d'enseignants qui ont tous été maintenus dans ce cadre.

*L'école compte 23 enseignants pour 350 élèves répartis sur 5 lieux de pratique à : Langon, Noaillan, Préchac, Saint-Symphorien et Toulence.*

Elle propose un enseignement diversifié sur la base de cours individuels, collectifs et d'ateliers de pratique d'ensemble.

L'harmonisation de la politique tarifaire a permis de garantir une équité sociale et de traitement des usagers avec la prise en compte du revenu des familles.

*Parmi les objectifs fixés par les élus, l'École de Musique a pour vocation de favoriser l'accès à la culture pour tous, de développer les pratiques amateurs et de proposer des projets culturels.*

Pour 2016, plusieurs manifestations sont en cours de programmation. Elles donneront lieu à des concerts qui seront organisés sur l'ensemble du territoire.



### Réseau des bibliothèques

*De la bande dessinée, des films, de la musique et des formations... en ligne !*

Grâce à votre abonnement dans les bibliothèques du réseau Sud Gironde, inscrivez-vous gratuitement à de nouvelles ressources numériques sur le site de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde (BDP) : [biblio.gironde.fr](http://biblio.gironde.fr)\*



**Professeur Cyclope :**

Revue de bande dessinée numérique (+ de 20 numéros)

**Médiathèque Numérique :**

3000 films et documentaires à voir en ligne ou à télécharger

**Assimil :**

Apprentissage des langues (+ de 20 langues disponibles)



**Vodeclis :**

Se former à la bureautique et au numérique (près de 350 cours)



**1DTouch :**

1 million de morceaux de musique issus de labels indépendants

\* Dispositif mis en place par la BDP de la Gironde pour les bibliothèques adhérentes au réseau départemental



## ÉCONOMIE

*Ville centre de la Communauté de Communes du Sud Gironde, Langon représente le poumon économique de la CdC. Outre les emplois créés, les recettes de fiscalité des entreprises du Langonnais participent au financement des services publics sur tout le territoire intercommunal.*

*Bénéficiant d'un très bon positionnement géographique, le Parc d'Activités du Pays de Langon contribue au développement économique du Sud Gironde en proposant des terrains adaptés à l'implantation des entreprises.*

*Aujourd'hui, la Communauté de Communes se donne les moyens de dynamiser leur commercialisation.*

### *De nouveaux outils de communication*

La nouvelle charte graphique a été créée dans un esprit de dynamisme et d'efficacité tout en valorisant l'approche architecturale de qualité souhaitée par les élus pour les entreprises de ce site.

Deux nouveaux panneaux ont ainsi été implantés en entrée de zone face au rond point de la RN 254. Une plaquette présentant le Parc d'activités vient en appui des démarches commerciales et un nouveau logo complète cette gamme.

Ces derniers ont notamment servi de support lors du salon Avenir Logistique tenu à Toulouse du 20 au 22 octobre où la CdC était présente sur un stand partagé avec le Pays Sud Gironde et la CdC du Réolais en Sud Gironde. A cette occasion plusieurs prises de contact ont été réalisées, ce qui a permis aux CdC de faire connaître leur offre foncière aux portes de Bordeaux. Prochainement, le site internet sera également modernisé.

### *Un partenariat économique avec la CdC du Bazadais et le Département*

En 2014, le Département a réaffirmé sa volonté de développer des zones d'équilibre en Gironde à des fins de développement économique et pour favoriser les complémentarités grâce à un aménagement équilibré du territoire.

C'est ainsi qu'est né un partenariat entre les CdC du Sud Gironde et du Bazadais, initiative soutenue et accompagnée par le Département avec la signature le 30 juin dernier d'une convention pour la création d'une zone économique multi sites autour de l'axe Langon - Bazas - Captieux.

**Objectif : « se doter d'un outil efficace pour le développement économique du territoire »**

L'étude, menée avec le financement du Conseil Départemental, a montré que la Société Publique Locale (SPL) représente la forme juridique la plus adaptée. La création de la SPL du Sud Gironde vient d'être actée.

Cet outil de mutualisation, considéré comme un projet pilote par le Département, offrira les moyens de conduire une action publique efficace et cohérente.

***La SPL interviendra suivant les besoins de ses membres, les CdC du Sud Gironde et du Bazadais, le Conseil Départemental, les communes de Langon, Bazas et de Saint-Symphorien, pour :***

- l'animation et la promotion économique du territoire
- la commercialisation du Parc d'Activités Économiques du Pays de Langon
- l'aménagement de la Zone d'Activités de Bazas et l'Ecopôle de Captieux
- la réalisation d'équipements publics structurants

## NOUVEAU

### *Urbanisme, création d'un service instructeur commun*

Dans le cadre de la loi Alur de mars 2014, les services de l'État – DDTM – sont peu à peu déchargés de l'instruction des dossiers liés à l'application du Droit des Sols : permis de construire, de démolir, certificats d'urbanisme...

Les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) sont concernées depuis le 1er juillet 2015. Celles qui ont une carte communale le seront au 1er janvier 2017. A terme, l'ensemble des communes seront impactées par cette réforme.

Afin de palier ce retrait progressif de l'État, la CdC a créé un service commun depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 auquel les communes sont libres d'adhérer. Cette prestation, autrefois fournie gratuitement par l'Etat, est aujourd'hui une nouvelle dépense à la charge des communes.

Ce service a été organisé en partenariat avec la CdC du Bazadais et élargi, à leur demande, à 4 communes de la CdC des Coteaux Macariens. Il répond actuellement aux besoins de 36 communes.

Pour vos démarches, la mairie de la commune concernée par le projet de construction conserve son rôle de guichet unique et reste à ce titre le lieu où vous devez déposer vos dossiers.



## Bientôt, de nouvelles compétences !

La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015 se propose de clarifier le rôle de chaque collectivité territoriale : Régions, Départements, Communautés de Communes (EPCI) et Communes. Elle vient notamment renforcer les compétences des EPCI.

La compétence « gens du voyage » devient obligatoire ainsi que celle de la gestion des déchets.

En 2017, la loi prévoit que toutes les zones d'activités deviennent communautaires.

En 2018, la gestion des cours d'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations « Gemapi » passeront également dans le giron des Communautés de Communes.

Enfin en 2020, les compétences de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) ainsi que la gestion de l'eau potable s'imposeront aux Communautés de Communes. Ces services devront être organisés à l'échelle communautaire dès 2018 si la CdC ne veut pas perdre de dotation.

## Réforme territoriale : quel impact pour le Sud Gironde ?

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités avec l'objectif de faire correspondre les regroupements de communes aux bassins de vie des citoyens d'ici au 1er janvier 2017.

### Un seuil minimal de 15 000 habitants.

Ce nouveau seuil ne concerne pas directement notre CdC (30 000 habitants) ni nos voisins du Bazadais (15 000 habitants), mais impacte celle des Coteaux Macariens (10 000 habitants).

### Pour le Sud Gironde, le schéma du Préfet prévoit une fusion entre les CdC du Sud Gironde et des Coteaux Macariens.

Les élus des Coteaux Macariens se sont majoritairement positionnés en faveur de cette fusion. De son côté, la Communauté de Communes du Sud Gironde étudie attentivement cette proposition et les questions qu'elle pose :

#### La question de la cohérence du territoire.

Si Langon représente un bassin de vie pour les Coteaux Macariens, l'histoire de notre Communauté de Communes s'est construite dans une logique de rapprochement avec le Bazadais.

#### La question de la gouvernance

Quelle sera la représentativité des communes au sein d'une Communauté de Communes encore plus grande ?

### Quel impact sur la situation financière

Dans un contexte de fortes contraintes financières, les deux Communautés de Communes ne disposent que de très faibles marges de manœuvre. Avec la poursuite des baisses des dotations de l'État, les deux CdC seraient en difficulté pour faire face aux enjeux d'une fusion.

### D'autres obligations à prendre en compte

La fusion opérée en 2014 et dont notre CdC est issue, a généré un important travail d'harmonisation qui n'est pas encore totalement abouti. Devant les travaux qui s'annoncent encore nombreux à l'horizon 2020, la CdC doit faire face à ses obligations futures liées à l'exercice de nouvelles compétences.

### Sommes-nous prêts ?

Forte de sa récente expérience, la CdC du Sud Gironde est consciente de l'impact que représente une nouvelle fusion avec l'intégration des services, l'absorption des personnels, la coordination des pratiques professionnelles et l'obligation statutaire d'harmoniser les compétences. Or, les 2 CdC du Sud Gironde et des Coteaux Macariens n'ont pas développé les mêmes compétences et gèrent leurs services de manière très différente.

## Un calendrier serré

OCTOBRE À DÉCEMBRE 2015	JANVIER À MARS 2016	31 MARS 2016	JUIN À AOÛT 2016	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2017
Propositions de fusions du Préfet	Période de consultation de la commission départementale avec possibilité d'amender le projet de schéma	Schéma définitif arrêté par le Préfet	Les CdC disposent d'un délai de 75 jours pour notifier leur accord ou leur refus	Si accord : fusion effective
Avis des CdC et communes concernées				Si refus : possibilité pour le Préfet de « passer outre »



Communauté de Communes du Sud Gironde  
Parc d'activités du Pays de Langon - 21, Rue des Acacias  
CS30036 Mazères 33 213 Langon Cedex  
T. 05 56 63 81 10 - contact@cdcsudgironde.fr

## L'info

Bulletin d'information  
CdC du Sud Gironde  
N°5 - Décembre 2015

Directeur de la publication : Philippe Plagnol - Président  
Conception : Communauté de Communes du Sud Gironde  
Crédits photos : CdC du Sud Gironde - Maxime Yonnet - Bernard Mugica  
Impression : Sauternes impression - Papier PEFC  
Tirage : 16 000 exemplaires - Dépôt légal : à parution - ISSN 2273-208x

Retrouvez toutes les informations de la Communauté de Communes  
[www.cdcsudgironde.fr](http://www.cdcsudgironde.fr)